



Ville de Mers-Les-Bains



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 12 AVRIL 2024

DELIBERATION N°	OBJET
	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, suivant une convocation en date du 8 avril 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie à l'endroit habituel.</p> <p>Etaient présents : M. DELEPINE ; M. EVRARD ; R. DAUTRESIRE ; T. WILLEMS ; R. DOUILLET ; J-G. ROLLERI ; C. QUENU ; S. MAUGER PRUVOTS ; P. MOPIN ; M. TROPHARDY ; J-B DEVOS ; S. L'HUILLIER ; F. HINSCHBERGER ; S. CHARLET ; V. ROUSSELIN ; C. BERNARD</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice, soit..... 16/22</p> <p>Était absent : R. MBOYA LOUBASSOU ; soit01/22</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M-C ROBERT (procuration à F. HINSCHBERGER) ; S. DION (procuration à M. TROPHARDY) ; O. POUILLY (procuration à V. ROUSSELIN) ; O. PORTEBOIS (procuration à R. DAUTRESIRE) ; B. DUJARDIN (Procuration à M. EVRARD) ; soit 05/22</p> <p>Président de séance : Monsieur Michel DELEPINE, Maire. Secrétaire de séance : Monsieur Vincent ROUSSELIN, Conseiller.</p>
	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.</p> <p>Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la presse.</p> <p>Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FINANCES : Demande de subvention auprès de la Région au titre de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs pour la réhabilitation de la Galerie Jules Barni <p>Monsieur Vincent ROUSSELIN est élu secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les différents chantiers en cours au sein de la commune. Certains de ces chantiers ont pris du retard à cause de certains aléas qui ne sont pas du fait de la commune. Le travail de l'équipe municipale continue sur une bonne cadence et plusieurs chantiers sont actuellement en cours.</p> <p>Dans un premier temps, le chantier du régilage des galets a débuté il y a quelques jours. À l'issue de ce régilage, un travail de nivellement sera réalisé afin de permettre, comme chaque année, l'installation de l'ensemble des activités de plage. Ces travaux ne peuvent avoir lieu plus tôt dans l'année à cause des grandes marées. D'ailleurs, il a été constaté que lors de la tempête de ce mardi 9 avril, plusieurs casiers qui ont pour but d'assurer la défense contre la mer ont été largement dégraissés. Ces travaux de défense contre la mer engendrent quelques inconvénients et notamment un accès difficile à la mer puisque le cordon de galets doit subir une très forte déclivité. La commune a sollicité les services de l'Etat ainsi que du Syndicat Mixte afin d'améliorer l'accès à la zone de baignade surveillée. Les services du Syndicat Mixte travaillent actuellement sur une solution qui pourrait faciliter un accès via l'épi situé près de la rue Paul DOUMER. Il s'agit d'un travail extrêmement</p>

complexe et une issue positive n'est pas garantie.

La réfection de la rue Paul DOUMER a débuté ce mercredi 10 avril. Ces travaux permettront d'articuler agréablement cette rue dite de la culture avec le Pavillon des Bains, le Cinéma Gérard PHILIPPE ainsi que l'Espace Jacques PREVERT. Des travaux de végétalisation sont également programmés au sein de cette rue.

Un autre chantier d'envergure est également sur le point de débiter. Il s'agit de la Galerie Jules Barni qui vient de voir arriver les premiers dispositifs sur site tels que l'implantation de la base vie ou encore l'installation d'un mur d'enceinte. Une première réunion de chantier a déjà eu lieu avec notamment l'entreprise LANFRY qui possède le label Monuments Historiques. La commune a eu le plaisir d'accueillir Stéphane BERN le 9 avril et il s'est d'ailleurs déplacé jusqu'à l'édifice. Pour rappel, cette personnalité, extrêmement sympathique et abordable mais également très attachée au Patrimoine Français a participé financièrement à ces futurs travaux à hauteur de 155 000.00 € par le biais de sa mission et du Loto du Patrimoine.

Les travaux de l'Avenue Marie et Pierre Curie sont actuellement en voie d'achèvement. Ces travaux ont notamment permis de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes grâce à la création d'une voie partagée. L'ensemble des passages piétons sont désormais éclairés pour renforcer cette sécurité. Des finitions sont en cours, il reste en effet quelques plantations à effectuer afin de terminer les travaux de végétalisation de cette magnifique entrée de ville.

Les travaux du Mini-golf sont actuellement en cours, toutes les pistes ont été entièrement reprises. Les travaux de revêtement en résine ont pris du retard mais devraient commencer dès que le temps le permettra. A cette issue, il ne manquera plus que l'installation des tubulures métalliques en bordure des pistes.

Le projet de Maison de Santé est désormais définitivement chiffré et il s'élève à 2,5 millions d'euros pour les 3 premiers modules. Les professionnels de santé ont participé très activement à l'élaboration de ce projet afin que celui-ci puisse correspondre le plus précisément possible à leurs besoins. Les services vont s'atteler à solliciter l'ensemble des subventions possible et à cette issue, un cabinet extérieur sera chargé d'établir les loyers qui incomberont aux différents praticiens.

Concernant le Pavillon des Bains, les dernières finitions sont actuellement en cours et concernent principalement des éléments de décoration.

Le projet de la seconde Micro-crèche avance bien, même s'il s'agit d'un dossier privé, il est important et structurant pour la commune. Le 5 mars dernier, la commission de sécurité s'est réunie et a émis un avis favorable. Le 4 avril dernier la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées a également émis un avis favorable. Le permis de construire de ce futur équipement sera très certainement bientôt accepté par les services de l'Etat.

Une action de participation citoyenne va bientôt débiter et un appel aux mersois sera lancé afin d'organiser une réunion. Cette action est effectuée dans le but de créer un climat de cohésion au sein des différents quartiers de la ville et ainsi renforcer la solidarité et par ricochet la sécurité. Il s'agira d'un travail en collaboration entre les référents de quartiers, les élus ainsi que la Gendarmerie Nationale du Tréport avec laquelle la commune travaille très régulièrement.

2024/033	PROCES-VERBAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 MARS 2024
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>APPROUVE</u> le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2024.	
2024/034	FINANCES : Vote des taux d'imposition 2024
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :	

LIBELLES	BASE NOTIFIEES	TAUX DE REFERENCE 2023	TAUX 2024	PRODUITS
TAXE FONCIERE BÂTI	6 528 000.00 €	50.00 %	50.00 %	3 264 000.00 €
TAXE FONCIERE NON BÂTI	34 900.00 €	60.15 %	60.15 %	20 992.00 €
TAXE D'HABITATION	3 399 000.00 €	20.03 %	20.03 %	680 820.00 €

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est de 30% et qu'il a été voté l'année dernière. Le produit attendu de cette taxe s'élève à 204 246.00 €. L'excellente maîtrise financière de la commune permet de ne pas augmenter l'ensemble de ces taux.

2024/035	FINANCES : Budget primitif de la commune 2024
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOpte le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 979 078.64 €	7 979 078.64 €
INVESTISSEMENT	4 988 899.68 €	4 988 899.68 €

Monsieur le Maire souhaite commenter le détail des dépenses et des recettes d'investissement par opération. La première ligne de ce tableau correspond à un emprunt d'équilibre d'un montant d'1 208 206.00 €. Les dépenses d'investissement proposées pour la réhabilitation du Pavillon des Bains s'élèvent à 910 101.00 € et près de 600 000.00 € en recettes. Concernant les acquisitions d'immeubles, les dépenses s'élèvent à 264 000.00 € et correspondent à l'acquisition d'un ensemble de trois biens qui correspondent à la Villa Gay Logis, un appartement au rez-de-chaussée de la tour et un garage, ainsi qu'à l'acquisition d'un autre garage rue des Canadiens et enfin le rachat de la parcelle où étaient édifiés les anciens services techniques afin de permettre la construction de la maison de santé. Le montant des dépenses prévues au plan vélo correspond aux études requises afin de raccorder la piste cyclable en haut de la côte de Blengues jusqu'au giratoire du cimetière en passant par les coteaux. La somme de 28 000.00 € est prévue en dépenses pour des travaux à l'église et notamment pour la reprise de descentes d'eau pluviale. La subvention d'un montant de 45 000.00 € en faveur de la résidence seniors correspond à la participation de la commune pour la construction des 27 logements de l'AMSOM. La dépense de 76 784.00 € correspond aux études requises afin de construire la future maison de santé. Les travaux de voirie de la rue Paul DOUMER sont également comptabilisés en dépenses pour un montant de 222 984.00 € et les travaux de création de places de parking pour un montant de 36 871.00 €. Les travaux de requalification de l'Avenue Marie et Pierre Curie sont comptabilisés en dépenses pour un montant d'1 960 000.00 € et 588 424.00 € en recettes, qui correspondent à des versements de subventions. La somme de 145 363.00 € en dépenses correspond à des travaux d'éclairage public qui seront effectués par la FDE au sein de l'Avenue Marie et Pierre Curie.

La somme de 56 312.00 € en dépenses correspond à l'achat du mobil-home du club de tennis. Cette somme est amoindrie grâce à 18 770.00 € qui se trouve sur la même ligne en recettes et qui correspond à une subvention du Conseil Départemental. De plus, il est rappelé que le club de tennis versera à la commune la somme de 20 000.00 € et la somme restant à charge de la commune correspond approximativement au coût de location pour une année de l'ancien mobil-home. Ce qui représente une opération presque neutre pour la commune. La dépense de 253 387.00 € correspond aux travaux d'effacement de réseaux des rues de Verdun et Cité Notre Dame qui viennent d'ailleurs de s'achever. Enfin, il reste la somme de 1 509.00 € en dépenses qui correspond à l'ajout d'un point lumineux au sein de la rue Jules Verne à proximité de la résidence qui porte le même nom que cette rue.

Monsieur Vincent ROUSSELIN souligne que l'équipe municipale peut être fière de présenter et de voter dans quelques instants un tel budget, surtout dans le contexte économique actuel. C'est un budget qui fait la part belle à l'amélioration constante du cadre de vie, à l'animation de la station balnéaire, au soutien aux associations, au verdissement des rues sans oublier le social. C'est un budget qui rend la commune toujours plus attractive. Le tout sans augmenter les impôts et en maîtrisant parfaitement le poids de la dette. La commune a cependant dû faire face à des augmentations de certaines de ses dépenses mais celles-ci étaient prévues et anticipées. Il s'agit notamment de l'énergie qui a subi une augmentation d'environ 106 000.00 € mais également le coût de l'entretien des espaces verts qui augmente de plus de 105 000.00 €. Cette dernière augmentation se traduit de manière positive puisque cela montre que la ville est de plus en plus verte. Les derniers travaux en entrée de ville en témoignent mais également les aménagements paysagers du parking de la Galiote. Ces augmentations ont pu être absorbées grâce au dynamisme des recettes de la commune et tout d'abord, grâce à la fiscalité. En effet, même si la commune a diminué les impôts depuis plus de 20 ans, il est prévu une augmentation des recettes fiscales de plus de 530 000.00 € par rapport à l'année 2023. Puis, le casino, qui en 2023 a contribué à hauteur de 680 000.00 € au budget de la commune, en augmentation de 10% par rapport à 2022, ce qui laisse espérer de belles perspectives pour cette année 2024. Les recettes attendues du stationnement payant restent moindres mais l'équipe municipale travaille actuellement pour améliorer ce point. La commune récolte aujourd'hui les fruits d'une politique ambitieuse portée par Monsieur DELÉPINE et Monsieur MAQUET et elle répond à une logique simple mais courageuse ; investir pour créer de l'attractivité, attractivité qui crée de la richesse, richesse qui permet d'investir pour Mers-les-Bains et les mersoises. C'est ce cercle vertueux qui permet aujourd'hui d'avancer sans augmenter les impôts des mersoises, et au contraire, en les baissant régulièrement depuis plusieurs années. Cela démontre parfaitement, qu'en portant une politique ambitieuse, la commune est en capacité de faire avancer les projets, sans céder à la solution de facilité qui consiste à augmenter injustement les impôts des habitants. Le fait d'augmenter les impôts est toujours un aveu d'échec.

Monsieur ROLLERI souligne que l'amélioration du cadre de vie est un axe majeur qui profite surtout aux mersoises.

Monsieur le Maire précise que le cadre de vie des mersoises est une priorité et que le contrat signé avec la nouvelle entreprise en espaces verts va permettre de libérer du temps aux agents communaux, ce qui va permettre de mieux organiser le service et ainsi obtenir de meilleurs résultats. Cette nouvelle société sera notamment en charge de l'entretien du giratoire de la Baigneuse, de l'Avenue du Panorama, de l'Avenue des Rosiers, de la rue de Verdun, de la rue des Canadiens, de la rue Paul Viguier, de la rue du 4 septembre etc. mais également des espaces verts qui se situent à proximité de lieux tels que le cimetière, l'école ou encore le parking de la Galiote.

Madame DOUILLET souligne que ce nouveau contrat va permettre aux agents des espaces verts d'effectuer davantage de réalisations.

2024/036	FINANCES : Subventions aux associations
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 20 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ATTRIBUE les subventions suivant le récapitulatif joint à la délibération.

PRECISE que les versements de subventions aux associations occupants une infrastructure seront liés à la signature des conventions de mise à disposition.

2024/037	FINANCES : Budget primitif Camping 2024	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le budget primitif 2024 Camping qui s'équilibre comme suit :		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	92 877.90 €	92 877.90 €
INVESTISSEMENT	33 549.47 €	33 549.47 €
Monsieur le Maire rappelle que le camping est actuellement en cours de renouvellement de la Délégation de Service Public. L'ouverture des plis aura d'ailleurs lieu très prochainement.		
2024/038	FINANCES : Budget primitif Lotissement La Facette 2024	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le budget primitif 2024 du Lotissement La Facette qui s'équilibre comme suit :		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	811 734.22 €	811 734.22 €
INVESTISSEMENT	591 211.20 €	591 211.20 €
2024/039	FINANCES : Budget primitif Organisation des déplacements 2024	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le budget primitif 2024 Organisation des déplacements qui s'équilibre comme suit :		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	654 119.96 €	654 119.96 €
INVESTISSEMENT	425 385.66 €	425 385.66 €
Monsieur le Maire rappelle qu'au sein de ce budget sont repris les dépenses et les recettes du stationnement payant ainsi que les dépenses liées au parking gratuit de la Galiote. Les recettes du stationnement payant sont estimées à 300 000.00 € pour l'année 2024. Au sein des charges de ce budget apparaissent les frais de fonctionnement des bornes, les frais de maintenance, la navette gratuite, les frais d'encaissement des FPS ainsi que les frais de personnel. L'équipe municipale a élaboré des axes d'amélioration afin de dynamiser les recettes du stationnement payant et d'après les premiers chiffres de ce début d'année, les trois premiers mois de cette année 2024 sont déjà meilleurs que les trois premiers mois de l'année 2023.		
2024/040	FINANCES : Budget primitif Mini-golf 2024	
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>ADOpte</u> le budget primitif 2024 Mini-golf s'équilibre comme suit :		

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 000.00 €	14 000.00 €
INVESTISSEMENT	155 564.52 €	155 564.52 €

2024/041	FINANCES : Budget primitif Commerces 2024
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », ADOPTE le budget primitif 2024 Commerces qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	255 911.00 €	255 911.00 €
INVESTISSEMENT	2 028 180.00 €	2 028 180.00 €

Monsieur le Maire précise que ce budget correspond aux dépenses et recettes liées à la Galerie Jules Barni ainsi que la supérette de cœur de ville qui vient d'ailleurs d'ouvrir et d'être inaugurée.

2024/042	FINANCES : Participation financière au fonctionnement du SMUR
----------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », DECIDE d'attribuer une participation financière pour le fonctionnement du SMUR d'un montant total de 1 303.50 €.

Monsieur le Maire rappelle que la participation financière correspond à 0.50 € par habitant.

2024/043	FINANCES : Demande de subvention auprès de la Région au titre de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs pour la réhabilitation de la Galerie Jules Barni
----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », SOLLICITE une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France d'un montant de 549 207.74 € conformément au plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la Région avait déjà participé financièrement à ce projet en subventionnant une partie de l'achat de cette galerie qui était morcelée en plusieurs lots. Cette nouvelle demande de subvention permettra de financer les travaux qui sont divisés en 14 lots. Ces travaux se feront en deux tranches et le chiffrage prévisionnel total s'élève à 3 329 838.41 €. La Région accompagne très bien la commune mais également les autres communes des Hauts-de-France, la gouvernance peut être félicitée pour ce travail.

2024/044	URBANISME : Fixation des prix des terrains du lotissement LA FACETTE
----------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », DECIDE de fixer le prix des parcelles du projet de lotissement LA FACETTE comme indiqué ci-dessous :

N° de lot	Prix TTC
9	75 € / m ²
10	75 € / m ²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de diviser la parcelle centrale en deux afin de vendre

ces deux terrains d'environ 600 m ² à deux personnes du privé. A la genèse du projet, cette parcelle centrale était destinée à accueillir un petit immeuble collectif mais jusqu'à ce jour les projets de construction n'ont pas abouti. Ce découpage va permettre de finaliser ce beau quartier.	
2024/045	CONTRAT : Convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre les communes de MERS LES BAINS, GAMACHES et AULT pour l'animation et le suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention constitutive du groupement de commande à conclure entre les communes de MERS LES BAINS, GAMACHES et AULT pour l'animation et le suivi d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).</p> <p><u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire, en sa qualité de coordinateur du groupement, à solliciter l'ensemble des subventions au titre du groupement de commandes constitutif de l'OPAH.</p> <p><u>PREND ACTE</u> des modifications concernant l'élargissement du périmètre à l'ensemble de la commune.</p> <p>Monsieur le Maire indique que ce projet avance de manière satisfaisante et que des réunions ont lieu régulièrement au sein des différentes communes.</p>	
2024/046	PERSONNEL : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme
<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>DECIDE</u> de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;</p> <p><u>APPROUVE</u> le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;</p> <p><u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024 ;</p> <p><u>INSCRIT</u> les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.</p> <p>Monsieur le Maire précise que cette convention est destinée au personnel communal.</p>	
2024/047	INFORMATIONS : Informations au Conseil Municipal
<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés par 21 votes « POUR », 0 « ABSTENTION » et 0 « CONTRE », <u>PREND ACTE</u> des informations communiquées.</p> <p>Monsieur le Maire indique que dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, il a signé le marché de services pour l'entretien des espaces verts qui a été largement expliqué tout à l'heure, lors du budget primitif de la commune.</p> <p>Monsieur le Maire informe que le Département de la Somme a apporté une aide financière au Collège Joliot Curie de Mers-les-Bains d'un montant de 1 677.17 € pour la réalisation de travaux extérieurs et la rénovation d'un logement de fonction au titre des travaux de mutualisation. Une aide a également été octroyée à l'association Glisse Sensations Mers d'un montant de 4 000.00 € pour l'achat d'un véhicule 9 places.</p> <p>La commune a également reçu un courrier de remerciements de la part du Département et plus précisément de la Direction des Solidarités et de l'Insertion suite à la contribution financière de la commune au Fonds de Solidarité Logement.</p> <p>La Fédération Départementale d'Energie a envoyé par courrier les chiffres concernant les rechargements sur les bornes électriques. En 2023, il y a eu une augmentation du nombre de connexions de + 22%, avec une consommation totale de 829 294 kWh consommés sur l'ensemble des bornes, rue des Canadiens et sur le parking de la Galiote.</p> <p>Monsieur le Maire souhaite remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées lors de la journée de tournage du Village Préféré des Français qui a eu lieu le 9 avril dernier. Grâce à la mobilisation de plusieurs bénévoles, un bel accueil a été réservé à Stéphane Bern ainsi qu'à l'équipe de tournage. Ce reportage va permettre de diffuser le plus largement possible une belle image de la station. Il est important de remercier en particulier deux agents communaux qui se sont particulièrement investis pour la réussite de cette journée de tournage ainsi qu'à Mathieu HOCHART qui a été le fil rouge lors du tournage et qui a</p>	

présenté la commune affectivement et de manière authentique. Grâce à sa fraîcheur et son dynamisme il a apporté un supplément d'âme qui a contribué à la réussite de cette journée. La commune a déjà rayonné une première fois grâce à cette première sélection et il faut espérer que la suite soit aussi réjouissante. Cette sélection parmi plusieurs villages restera un formidable coup de projecteur pour la commune.
Monsieur le Maire souhaite une belle soirée à tous et clôt la réunion du Conseil Municipal.